PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **13 septembre 2023 à 19h15** - Date de convocation : **05 septembre 2023**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

PRÉFECTURE DE L'EURE

20 SEP. 2023

ARRIVÉE

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :
E. DESCHAMPS (pouvoir à C. GUION), S. VAUZOU (pouvoir à M-M. MAGNAUDEIX), M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY), C. INIGO (pouvoir à G. LE LAN-LE LUYER)

DELIBERATION N° 38/2023 – DÉTERMINATION COÛT LOCATION SALLE DE LA MARETTE A UNE ASSOCIATION EXTÉRIEURE

M. le Maire rappelle le principe de gratuité pour les associations dont le siège social est fixé sur la commune souhaitant utiliser la salle de la Marette (salle de sport).

Afin de répondre aux sollicitations d'associations extérieures à Pressagny, M. le Maire souhaite fixer un coût de location permettant de participer aux dépenses énergétiques importantes dans cette salle.

Après délibération, le conseil municipal :
- Approuve l'opération
- Décide de fixer le montant annuel de la location à 170 €/an.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX